Réf. Farde e-Assemblées : 2441370

N° OJ : 215

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Culture - Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 160.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2021;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 160.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2021 à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:
1) 120.000,00 EUR à l'asbl "Riches Claires" pour la préparation de la première édition du Festival féministe;
2) 40.000,00 EUR à l'asbl "Brussels Major Events" pour la participation aux frais supplémentaires liés au dispositif sanitaire dans le cadre de "Plaisirs d'Hiver".

Annexes :